

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
SAINTE-MADELEINE DE LA RIVIÈRE-MADELEINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine tenue le 6 septembre 2022 à 19 h à la salle du Conseil, au 104, route Principale à Madeleine-Centre.

Sont présents : Monsieur Joël Côté, maire  
Madame Noëlla Daraïche, conseillère  
Monsieur Albini Fournier, conseiller  
Madame Sylvie Langlois, conseillère  
Monsieur Jean-Marc DesRoches, conseiller  
Monsieur Jean-François Synnett, conseiller  
Madame Anna-Kim Fournier, conseillère

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum de cette séance, le maire M. Joël Côté ouvre la séance.

**2022-09-008**

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par Jean-Marc DesRoches et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1) Ouverture de la séance et constatation du quorum
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour®
- 3) Adoption du procès-verbal du 8 août 2022®
- 4) Acceptation des déboursés d'août 2022®
- 5) Acceptation des comptes à payer®
- 6) Nomination maire suppléant®
- 7) Dossier piste d'atterrissage®
- 8) Ouverture d'un poste d'opérateur en déneigement®
- 9) Programmation TECQ ®
- 10) Suivi du maire et des conseillers
- 11) Correspondance;
- 12) Varia;
- 13) Période de questions
- 14) Levée de l'assemblée®

**2022-09-009**

**Adoption des procès-verbaux du 8 août 2022**

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les procès-verbaux du 8 août 2022 soient adoptés tels que présentés par le secrétaire-trésorier.

**2022-09-010**

**Acceptation des déboursés d'août 2022**

Il est proposé par Noëlla Daraïche et résolu à l'unanimité des conseillers présents;  
Que les déboursés d'août 2022 soient adoptés tels que présentés.

**2022-09-011**

**Acceptation des comptes à payer**

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 31 août 2022; en conséquence, après discussion, il est proposé par Sylvie Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers présents; QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 33 531,74 \$ et que le secrétaire-trésorier procède à l'émission des chèques.

**2022-09-012**

**Nomination du maire suppléant**

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolut unanimement que Albiny Fournier soit nommé maire suppléant;

Monsieur Fournier accepte.

**2022-09-013**

**Dossier piste d'atterrissage**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère que la dernière offre de la Corporation de développement de la Rivière-Madeleine est raisonnable;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est désireux de régler le dossier hors cour et ainsi éviter d'encourir des frais juridiques important;

Il est proposé par Sylvie Langlois et résolut unanimement que le conseil municipal accepte la dernière offre de la Corporation de développement de la Rivière-Madeleine incluant le versement du 4000 \$ demandé, et ce conditionnellement à l'obtention du jugement par la Cour, favorable à l'acquisition de la piste d'atterrissage par la municipalité. La municipalité demande aussi que le déboursé se fasse par l'entremise de son avocat par chèque au nom de la Corporation de développement de la Rivière-Madeleine.

**2022-09-014**

**Ouverture d'un poste d'opérateur en déneigement**

Considérant qu'il y a un poste d'opérateur en déneigement vacant au service de voirie municipal;

Il est proposé par Albiny Fournier et résolut unanimement que le directeur général ouvre le poste de la façon suivante :

## **Opérateur en déneigement**

**Type de poste**

Temps partiel/saisonnier

Sous la supervision de l'inspecteur municipal et de la direction générale

**Profil requis**

- expérience dans un poste similaire (formation offerte par l'entreprise);
- Posséder un permis de conduire valide;
- Être débrouillard, minutieux et vigilant;
- Être capable de travailler seul et en équipe;
- Avoir une bonne condition physique;
- Connaissance en mécanique diesel sera un atout;

**Conditions de travail**

- Conduite d'un véhicule lourd sur divers types de surfaces;
- Travail de déneigement usuel, exposition à des températures très basses et à des conditions climatiques difficiles;
- Exposition au bruit;
- Horaires de travail très variables;
- Horaire atypique, de jour, de soir et de fin de semaine, sur appel.

**Catégories d'emploi :** Déneigement Opérateur

**Types :** Temps partiel qui pourrait devenir temps plein selon l'évaluation du gestionnaire

**Emplacements : Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine**

**Salaire selon expérience et conditions de travail à la municipalité**

**Pour postuler avant le 13 octobre 2022 :**

**2022-09-015**

**Programmation TECQ 2019-2023 version 04**

Considérant que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

Considérant que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Il est proposé par Noëlla Daraiche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que :

la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'habitation de la programmation de travaux version 04 jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'habitation;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 50 \$ par habitant par année, soit un total de 250 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version 04 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 décembre prochain.

**Suivi du Maire et des conseillers**

Le Maire et les conseillers font état de leurs dossiers respectifs.

## **Correspondance**

Le Maire Joël Côté fait lecture des diverses correspondances.

## **Varia**

## **Période de questions**

Monsieur le Maire répond aux questions des gens présents à la séance.

**2022-09-016**

## **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par Jean-Marc DesRoches que l'assemblée soit levée, il est 19 h 30.

Je, Joël Côté, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

\_\_\_\_\_  
Joël Côté, maire

\_\_\_\_\_  
Vital Côté, directeur général